# Partie IV : Participation de la société civile

Auto-évaluation du groupe multipartite.   
Entièrement atteint

Justification :

La Société Civile a entièrement exécuté sa mission de participation et d’engagement dans la mise en œuvre de l’ITIE en République Centrafricaine.

Les conditions créées par le Gouvernement à travers le Décret portant organisation et fonctionnement de l’ITIE ainsi que le code de déontologie <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/CODE%20DE%20DEONTOLOGIE%20DES%20REPRESENTANTS%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20AU%20CNP%20ITIE-RCA.pdf> adopté par les organisations de la Société Civile qui siègent au CNP et celles ne siégeant pas ont créé un environnement jusque-là favorable à la mise en œuvre de l’ITIE

L'objectif de cette [exigence](mailto:https://eiti.org/fr/eiti-standard-2019) est d'assurer que la société civile est pleinement, activement et efficacement engagée dans le processus ITIE, et qu'il existe un environnement favorable à cet effet. La participation active de la société civile au processus ITIE est essentielle pour garantir que la transparence créée par l'ITIE puisse conduire à une plus grande redevabilité et à une meilleure gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières. Les dispositions relatives à l'engagement de la société civile cherchent à établir les conditions qui permettront d'y parvenir au fil du temps.

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE d’octobre 2021 au 1er Avril 2024. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation* ([*disclosure@eiti.org*](mailto:disclosure@eiti.org)) *soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au 1er avril2024(date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires*

## Nominations au GMP

**1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de la diversité de la représentation.**

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s’agir de l’invitation à participer au GMP, d’une liste d’organisations ou d’individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile. | Pratique pendant la période examinée |
| Le collège de la société civile de la RCA siégeant au sein du CNP apprécie la collaboration avec l’ITIE internationale et se félicite du processus de la validation.  Le formulaire tel que proposé rencontre bien le sentiment du collège et entend le considérer dans cet exercice de validation.  Le cadre juridique qui rend opérationnelle l’intervention de la société civile au sein du CNP est le décret n° 16.318 du 29 août 2016 qui prévoit en même temps la participation et la mission de la société civile.  De même, les Normes ITIE et le Code de déontologie de la Société Civile de la RCA ont servi de cadre opérationnel pour la mise en œuvre de l’ITIE.  **S’agissant de la procédure de désignation des membres de la société civile au CNP**  Le décret prévoit la désignation par les entités elles-mêmes et entérinée par Décret pris en Conseil des Ministres. <https://app.itierca.com/assets/images/page/DECRET%20N%C2%B016.318%20PORTANT%20REORGANISATION%20DU%20DISPOSITIF%20INSTITUTIO.pdf>  A cet effet, le Président du Comité National de Pilotage de l’ITIE-RCA, qui est le Premier Ministre Chef du Gouvernement, saisit par correspondance les entités de la société civile et leur impartit un délai pour la désignation de leur représentant suivant leur mode de fonctionnement. <https://app.itierca.com/assets/images/page/LETTRES%20ADRESSEES%20AUX%20ACTEURS%20DE%20LA%20SOCIETE%20POUR%20LA%20DESIGNATION%20DE%20LEUR%20REPRESENTANT%20AU%20CNP.PDF>  Une fois la désignation faite et au vu du procès-verbal, un décret est pris pour entériner cette désignation.  (<https://app.itierca.com/assets/images/page/LETTRES%20DE%20DESIGNATION%20DES%20REPRESENTANTS%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE.pdf>) (<https://app.itierca.com/assets/images/page/DECRET%20N%C2%B016.375%20ENTERINANT%20LA%20DESIGNATION%20DES%20MEMBRES%20DU%20COMITE.pdf>)  Cette désignation par les entités de la Société Civile n’est influencée par l’Etat. Chaque entité organise son élection selon le modèle convenu dans ses textes statutaires et le résultat est accepté de tous.  Même s’il n’y a pas eu la supervision des organisations de la Société Civile internationale, le sacro-saint principe de la transparence et de l’inclusivité est observé.  Le respect des Normes ITIE quant à l’indépendance du représentant de la Société Civile vis-à-vis de l’Etat et des entreprises est tout aussi observé, car aucun membre de la Société Civile siégeant au CNP ne dépend ni de l’un ni de l’autre.  Cette procédure s’applique à toutes les entités de la société civile prises en compte par ce Décret.  Il s’agit des entités suivantes :   * réseau des femmes parlementaires * centre international des femmes pour l’action et le développement * conseil inter ONG en Centrafrique (CIONGCA) * Coalition «  Publiez ce que vous payez » * Ordre des Avocats * Ordre des Comptables * Plateforme pour la gestion durable des ressources naturelles et de l’environnement * ONG de la bonne gouvernance * Confession religieuse * Presse indépendante * Syndicat des collecteurs de diamant et or | Invitation à participer au GMP ;  - élection par chaque entité ;  -Procès-verbaux ;  -décret entérinant la désignation des membres du CNP-ITIE-RCA. |

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile | Pratique pendant la période examinée |
| Le décret ci-dessus prévoit la désignation d’un titulaire et d’un suppléant qui siège en cas d’empêchement.  Les suppléants représentent les titulaires et exécutent leurs missions. (<https://app.itierca.com/assets/images/page/LETTRES%20DE%20DESIGNATION%20DES%20REPRESENTANTS%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE.pdf>) Ils sont en principe désignés en même temps que les titulaires. Dans nombre des cas les suppléants ne sont pas désignés. Leurs entités recommandent certains de leurs membres a siégés au CNP en cas d’empêchement temporaire ou définitif. C’est le cas aujourd’hui de plusieurs membres de la Société Civile siégeant au CNP :  -Monsieur KOBINE LAYAMA décédé en novembre 2020 est remplacé par Monsieur Philippe SING-NA depuis 2021. ;  Ce remplacement a été notifié au Secrétariat Technique de l’ITIE-RCA verbalement par la Présidente du Conseil d’Administration de la Plate-forme des confessions religieuses. Une correspondance demandant la régularisation est envoyée et la réponse est attendue. (<https://app.itierca.com/assets/images/page/DEMANDE%20DE%20DESIGNATIN%20D'UN%20REPRESENTANT%20DE%20LA%20PLATEFORME%20DES%20CONFESSIONS%20RELIGIEUSES.PDF>)  -Monsieur Célestin NGAKOLA décédé en 2019, son entité a fait état de ses difficultés internes et a indiqué son intention de reprendre sa place au sein du CNP. Le 20 novembre 2023. Un nouveau bureau du CIONGCA a été mis en place le 29 avril 2022. Leur désignation est attendue. (<https://app.itierca.com/assets/images/page/DEMANDE%20DE%20DESIGNATION%20D'UN%20REPRESENTANT%20DU%20CIONGCA.PDF>) | * Election * Procès-verbal de désignation |

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d’emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| La mission de la Société civile est définie dans le décret du 29 août 2016 en son Article 16 qui dispose : « chaque partie prenante participe librement et indépendamment au débat de l’ITIE et s’engage à :   * Participer à l’effort de mobilisation des recettes ; * Faciliter toute mission d’audit et de conciliation des comptes pour établir la traçabilité des flux de production et des paiements ; * Fournir toutes les informations contenues dans le reporting pour permettre la collecte des données statistiques ; * Assurer une meilleure gestion des ressources naturelles par la mise en application des réformes visant la maximisation des recettes en vue de promouvoir un développement humain durable et équitable ; * Rendre public et accessible de manière périodique et selon les formats convenus, toutes les informations sur les statistiques de production d’exploitation et de paiements ; * Collaborer et travailler avec les organes de l’ITIE-RCA et les services impliqués dans la collecte et l’encadrement.   Compte tenu des difficultés de la connexion internet en RCA, l’essentiel des contacts est pris téléphoniquement et les contacts par e-mail ne sont pratiquement pas usités.  Les outils de communication les plus utilisés en RCA dans le cadre de l’ITIE, sont le téléphone et les invitations. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PRICES%20VERBAL%20DE%20L'ASSEMBLEE%20GENERALE%20ELARGIE%20DU%20COLLEGE%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE.PDF>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20SUR%20L'ELABORATION%20DU%20PLAN%20DE%20TRAVAIL.PDF>  Dans le cadre de la coordination technique avec les entités de la Société civile ne siégeant pas au CNP, un bureau constitué de tous les représentants de la Société civile, coordonne à travers des réunions le relai des informations relatives à l’ITIE à d’autres entités de la Société civile. | * Réunions, * Assemblée générale, | 18 réunions en 2021 ;  05 réunions en 2022 ;  03 réunions en 2023.  02 AG en 2021. |

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

a) Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

|  |
| --- |
| **Les contributions du collège au sens large**  Les membres du collège de la société civile au sens large ont été consultés sur le Plan de travail de l’ITIE et des contributions ont été faites à travers la définition des priorités indiquées par la Société Civile aidée par Monsieur NASSIM et Monsieur BIZIL, acteur de la Société Civile conseillé par le Secrétariat International de l’ITIE. La coopération avec Monsieur BIZIL s’est faite par téléphone lors de l’atelier de définition des priorités du plan d’action par la Société Civile. Dans son intervention ; il a renforcé la capacité de la société civile centrafricaine sur son rôle de mise en œuvre de l’ITIE et plus spécifiquement dans l’élaboration du Plan de travail. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20SUR%20L'ELABORATION%20DU%20PLAN%20DE%20TRAVAIL.PDF>  Les contributions ont été également faites sous forme de déclaration de la Société civile. Un code de déontologie avait été adopté lors de cet atelier. (<https://app.itierca.com/assets/images/rapport/CODE%20DE%20DEONTOLOGIE%20DES%20REPRESENTANTS%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20AU%20CNP%20ITIE-RCA.pdf>)  La déclaration de la société civile consiste à adopter le plan du travail proposé, mais surtout d’encourager le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de l’initiative, et demander à L’ITIE internationale de lever la suspension de la RCA. Il a été déclaré également la reconduction du mandat des membres de la société civile au sein du CNP en prélude à la demande de la levée de suspension.  La société civile s’engage à jouer son rôle dans toutes les phases de la mise en œuvre de l’ITIE en se rendant plus dynamique dans les activités à travers des groupes de travail constitués de tous les représentants de la société siégeant au CNP, la coordination avec d’autres organisation de la société civile, mais surtout le suivi des recommandations dans le cadre de la mise en œuvre de l’ITIE. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/RAPPORT%20DE%20MISSION%20D'EVALUATION%20DES%20RECOMMANDATIONS%202020%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE-1.PDF>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20SUR%20LES%20RECOMMANDATIONS%20DU%20RAPPORT%20ITIE%202020.PDF>  S’agissant du Code de déontologie, l’Assemblée Générale de la Société Civile avait décidé de codifier des normes de conduite et de responsabilité des représentants de la Société Civile membres du CNP de l’ITIE-RCA  **Les contributions du collège au sens large sur les résultats et impacts de la mise en œuvre de l’ITIE en RCA**  En ce qui concerne les contributions du Collège de la Société Civile sur les résultats, il y a lieu de noter l’engagement des organisations de la société civile qui siègent au CNP qui participent activement au débat et formulent librement des recommandations sur les points inscrits à l’ordre du jour des sessions du Comité.  La société civile au sens large, jusqu’à lors n’a pas fait d’objection sur la mise en œuvre de l’ITIE en RCA.  On note également de l’intérêt que la population, l’administration et certaines entreprises portent à l’ITIE.  Quant aux contributions du Collège de la Société Civile sur l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE,  Cette contribution qui consiste à rappeler lors de chaque débat public l’importance de la mise en œuvre de l’ITIE et la nécessité de la transparence dans la gestion des ressources naturelles ont impacté la politique du gouvernement. C’est pourquoi, la réforme en cours du Code Minier intégre les Normes ITIE ainsi que des questions spécifiques liées notamment à la publication des contrats, les bénéficiaires effectifs, et la lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme et bien d’autres questions en rapport avec la bonne gouvernance des ressources naturelles et la protection de l’environnement.  Ce résultat est obtenu grâce au débat radiophonique et des ateliers au cours desquels la société civile a indiqué à tous l’importance et la nécessité d’une bonne gouvernance du secteur extractif. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/COMPTE%20RENDU%20DE%20LA%20PARTICIPATION%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20AUX%20ASSISES%20DE%20L'ADOPTION%20DU%20CODE%20MINIER.PDF>  <https://app.itierca.com/assets/images/blog/invitation-de-la-coalition-publiez-ce-que-vous-payez-a-lassemblle-nationale.pdf>  Le Premier Ministre Chef du Gouvernement déclare dans son discours de politique générale ainsi que dans la lettre de mission, la nécessité de faire lever la suspension de la RCA, mais surtout sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de l’ITIE. |

Utilisation des données

**5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

|  |
| --- |
| **Sur la participation à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes**  La RCA met en œuvre l’ITIE dans un contexte particulièrement difficile sur le plan économique.  De même la particularité du secteur notamment l’exploitation artisanale fait de l’ITIE-RCA une quasi exception à la mise en œuvre voulue par les Normes.  A l’heure de la restauration de l’autorité de l’Etat sur toute l’étendue du territoire national, il y a lieu de noter qu’outre les difficultés techniques de communication en l’absence des réseaux radiophoniques qui ne couvrent pas tout le territoire mais surtout à la difficile connexion internet pour utiliser les réseaux sociaux capables d’informer l’ensemble de la population.  Les activités de communications se résument au débat public lors des ateliers, des Assemblées Générales ou débats radiotélévisés. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/RAPPORT%20DE%20MISSION%20D'EVALUATION%20DES%20RECOMMANDATIONS%202020%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE-1.PDF>  Les Procès-verbaux de toutes les sessions  Un effort de communication est fait en vue de rendre plus accessibles les données des rapports ITIE au grand public par la dissémination de quelques exemplaires des rapports ITIE.  Les données ITIE communiquées par la société civile telles que : la situation contextuelle, le périmètre de la fiscalité du secteur des mines et de la forêt ont permis au gouvernement de revoir la valeur mercuriale du secteur de la forêt, mais surtout la fixation du quota minimum d’exportation imposé au bureau d’achat.  De même, la société civile a demandé des comptes au Ministère des Mines et de la Géologie et au Ministère des eaux et Forêts en terme de redevabilité sur les recommandations issues du Rapport ITIE 2020. (<https://app.itierca.com/assets/images/page/MISSION%20D'EVALUATION%20DES%20RECOMMANDATIONS%20PAR%20LA%20SOCIETE%20CIVILE.PDF>)  (<https://app.itierca.com/assets/images/rapport/RAPPORT%20DE%20MISSION%20D'EVALUATION%20DES%20RECOMMANDATIONS%202020%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE-1.PDF>)  Un site internet de la société civile membre du CNP est créé ([www.itie-rca.net](http://www.itie-rca.net)) pour accroître la sensibilisation en vue de favoriser le débat public. Ce site est administré indépendamment par la société civile et ne saurait être confondu au site de l’ITIE-RCA. |

## Obstacles à la participation

**6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l’ITIE, y compris à l’utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l’équipe de Validation (**[**disclosure@eiti.org**](mailto:disclosure@eiti.org)**)** **au plus tard à la date de début de la Validation.**

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](https://eiti.org/fr/document/protocole-relatif-participation-societe-civile) que le gouvernement se doit d’assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l’ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d’une description de l’incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l’adhésion à l’ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l’ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d’analyses de rapports ITIE, l’expression de points de vue liés aux activités de l’ITIE et l’expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

|  |  |
| --- | --- |
| Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile | Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants |
| 2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d’exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles. | Jusqu’à lors, le protocole de la Société Civile est respecté par les autorités nationales.  Aucun membre de la société civile, membre du CNP et ceux ne siégeant au CNP ne sont inquiétés pour leurs opinions émises sur la gouvernance des ressources naturelles  L’espace civique centrafricain est particulier à cause de son contexte et de son histoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de l’ITIE, la société Civile siégeant et celle ne siégeant pas au Comité National de Pilotage ne sont inquiétées politiquement.  Il n’y a point d’arrestation ni de menace directe exercée par des autorités militaires, judiciaires ou administratives.  Si des opinions sont diversement émises au niveau international sur l’espace civique centrafricain, il y a lieu d’indiquer qu’aucun acteur de la société civile nationale ou internationale n’a été réprimé pour avoir exprimé son opinion sur la gouvernance des ressources naturelles. |
| 2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d’agir librement dans le cadre du processus ITIE. | Aucun obstacle.  Par exemple, lors de l’élaboration du Plan d’Action, les priorités de la société civile ont été prises en compte. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20SUR%20LA%20PRIORITE%20NATIONALE-1.PDF> |
| 2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE. | Les représentants de la Société civile ont la possibilité de communiquer et collaborer les uns avec les autres concernant le processus de l’ITIE à l’occasion des réunions, des assemblées générales et des publications à travers la plateforme whatsApp.  Il n’y a aucune barrière administrative qui entrave les activités de la société civile au sein de l’ITIE. Toutefois, un rendez-vous de travail dans le cadre de suivi des recommandations du Rapport ITIE 2020 n’a pas été concrétisé jusqu’à lors au Ministère des Eaux et Forêts faute d’indisponibilité du Ministre et de son cabinet. |
| 2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation du processus ITIE. | La société civile participe pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi.  L’évaluation dans le cadre de la collaboration ne pose aucun problème car les commentaires de la société civile sont pris en compte lors de cette évaluation.  Par exemple l’évaluation des activités du plan de travail des exercices 2020 et 2021 et les recommandations faites pour l’actualisation du Plan de Travail.  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/RAPPORT%20DE%20MISSION%20D'EVALUATION%20DES%20RECOMMANDATIONS%202020%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE.PDF>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20PREMIERE%20SESSION%20ORDINAIRE%20DE%20L'ITIE-RCA%20AU%20TITRE%20DE%20L'ANNEE%202022.pdf>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20REUNION%20DU%20CNP%20SUR%20LE%20MECANISME%20DE%20LA%20VALIDATION.PDF>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20L'ATELIER%20DE%20FORMATION%20SUR%20LES%20FORMULAIRES%20DE%20DECLARATION.PDF>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20SESSION%20ORDINAIRE%20DU%20COMITE%20DE%20PILOTAGE%20DE%20L'ITIE-RCA.pdf>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20SESSION%20EXTRAORDINAIRE%20DU%20CNP%20ITIE%20DU%2029%20DECEMBRE%202022.PDF>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DE%20LA%20SESSION%20ORDINAIRE%20DU%20CNP%20DU%2009%20AOUT%202021.pdf>  <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/RAPPORT%20DE%20MISSION%20D'EVALUATION%20DES%20RECOMMANDATIONS%202020%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE-1.PDF> |
| 2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s’exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l’ITIE contribue au débat public. | La société civile participe aux processus décisionnels et à l’organisation des débats publics sur la transparence et la gouvernance des ressources naturelles.  L’exemple est celui de la participation de la société civile à l’atelier national de validation du projet du code minier en cours d’adoption. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/COMPTE%20RENDU%20DE%20LA%20PARTICIPATION%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20AUX%20ASSISES%20DE%20L'ADOPTION%20DU%20CODE%20MINIER.PDF>  L’introduction de certaines dispositions de la Norme ITIE sur la publication, la divulgation des propriétés réelles, l’obligation faite à tous les opérateurs miniers à adopter et mettre en œuvre les Normes ITIE. <https://www.itierca.com/event/invitation-de-la-coalition-publiez-ce-que-vous-payez-a-lassemblle-nationale-post28>  L’implication de la société civile dans la discussion avec la communauté internationale à travers le processus de Kimberley sur la levée de la suspension de l’exportation du diamant centrafricain.  Dans le but de lever cette suspension, il a été mis en place sur le modèle de l’ITIE un comité national tripartite constitué des représentants du gouvernement, de la société civile et des opérateurs du secteur.  Certains membres de ce comité notamment la société civile prennent part aux sessions du processus de Kimberley, ainsi que le Coordonnateur National de l’ITIE pour présenter les données ITIE et indiquer clairement le cadre de transparence dans lequel travaille la RCA.  Il s’agit de participation de la société civile au sens large à la prise des décisions et la gouvernance des ressources naturelles. |

Signataires

**7. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultatif) |
| MATHAMALE Jean Jacques Urbain | mathamale05@yahoo.fr | 12 Janvier 2024 |  |
| GOPASamuel | gopasamuel@gmail.com | 12 janvier2024 |  |
| SING-NA Philippe | sing\_na@yahoo.fr | 12 janvier 2024 |  |
| DENAMGANAI Florent | fdenam@yahoo.fr | 12 janvier 2024 |  |
| TIYANGOU Dorothée | guelegar@gmail.com | 12 janvier 2024 |  |
| NGODI Franck Enoch | franckenock.ngodi@gmail.com | 12 janvier 2024 |  |
| BINDOUMI Joseph | bindoumi05@yahoo.fr | 12 janvier 2024 |  |